

**Conseil National de l'Ordre
des Médecins**

RAPPORT MORAL

BILAN 2011 - 2012

DÉCEMBRE 2012

Sommaire

- A) RESSOURCES HUMAINES
- B) PATRIMOINE DE L'ORDRE
 - I) Les acquis
 - II) Projet de la maison du médecin
- C) ACTIVITES DE L'ORDRE
 - I) Le tableau de l'ordre
 - 1) Mise à jour
 - 2) Développement d'un logiciel de gestion
 - II) Validation de diplômes
 - 1) Doctorat en Médecine : Inscription au tableau de l'Ordre
 - 2) Spécialités et compétences
 - III) Activité disciplinaire
 - 1) Gestion des plaintes
 - 2) Conseil de discipline
 - IV) Représentation du corps médical
 - 1) Commissions Médicales Nationales
 - 2) Le CNOM parmi les acteurs de la société civile
 - V) Action sociale
 - VI) Communication, information, formation
 - 1) Assemblée Générale du 5 mars 2011
 - 2) Coordination avec les conseils régionaux
 - 3) Le Bulletin
 - 4) Emissions télévisées et radiophoniques
 - VII) Relations Internationales
 - VIII) Les communiqués de l'Ordre
 - IX) Les avis de l'Ordre
- D) PERSPECTIVES 2013 – 2014

A – RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins est composé de 16 membres médecins, élus par leurs pairs, qui assurent les tâches d'encadrement, de représentation, de conseil, d'étude et d'instruction des dossiers soumis à l'ordre.

Le personnel employé au siège du conseil national est constitué d'une secrétaire de direction, de deux secrétaires, d'un agent chargé des archives et des démarches auprès des administrations et auprès des fournisseurs, d'un agent chargé du gardiennage, ainsi que d'une femme de ménage (à temps partiel).

La polyvalence est la règle pour le secrétariat, avec toutefois un accent mis sur des domaines spécifiques à chacun (coordination des affaires administratives et financières pour l'une, suivi des affaires disciplinaires pour l'autre, mise à jour du tableau de l'ordre et suivi des dossiers soumis à l'avis de la commission de qualification pour la troisième).

Si l'on ajoute à ces agents le personnel employé au niveau des CROM, le nombre total atteint 18 agents à temps plein, 4 agents (femmes de ménages...) à temps partiel, outre des vacataires recrutés pour des tâches ponctuelles, à l'occasion des élections par exemple.

La gestion du personnel du CNOM et des CROM (carrière, salaires, prélèvements obligatoires) est centralisée. Les statuts et les émoluments font référence à ceux de l'administration (en conformité avec le règlement intérieur de l'ordre des médecins).

Les charges salariales sont de l'ordre de 200 000 DT par an, soit près du tiers du budget de fonctionnement de l'Ordre.

Un projet de révision de la qualification des agents de l'ordre est en cours de finalisation.

	Secrétariat	Agent polyvalent	Femme de ménage
CNOM	3	1 agent de courses 1 agent de gardiennage	1 (temps partiel)
CROM Béja	1		
CROM Gabès	2		1
CROM Gafsa	2		
CROM Sfax	3		1 (vacation)
CROM Sousse	3		1
CROM Tunis	4		1 (vacation)

Tableau : Personnel de l'Ordre des médecins

B - PATRIMOINE DE L'ORDRE

I - Les acquis

Actuellement, cinq conseils régionaux sur six occupent des locaux appartenant à l'Ordre. Seul le conseil régional de Béja est locataire. Au cours de l'année 2012, un local à acquérir a été choisi au sein d'un nouveau complexe immobilier dénommé Centre Médical de Béja. Le prix total du local est de 106 200 DT. La somme de 50 000 DT a été versée au promoteur immobilier dans le cadre d'une promesse de vente. Les travaux de construction sont en cours d'achèvement et le nouveau local de Béja nous sera livré incessamment.

II - Projet de la maison du médecin

Ce projet a pris du retard, essentiellement pour des raisons administratives. Actuellement, nous disposons du titre de propriété du terrain sis à El Manar 1 au nom du Conseil de l'Ordre. Nous avons dû refaire un nouveau appel d'offres pour la réalisation des travaux de génie civil et VRD pour le choix d'un nouveau entrepreneur après la demande de l'entreprise choisie au premier appel d'offres, de réviser les prix soumis suite à l'augmentation des prix des matériaux de construction et des salaires des ouvriers. L'autorisation de bâtir définitive nous sera incessamment délivrée suite à la solution de quelques petites réserves relatives à la sécurité des locaux à construire. L'entrepreneur est déjà sur le terrain pour préparer le chantier.

C - ACTIVITES DE L'ORDRE

I – Le tableau de l'ordre des médecins

1 – Mise à jour du tableau de l'Ordre des Médecins

L'actualisation des données du tableau de l'Ordre des Médecins (TOM) est une préoccupation de tous les jours, en étroite coordination avec les conseils régionaux et avec le concours des départements ministériels, particulièrement le Ministère de la Santé (qui nous fournit l'état des recrutements, promotion, déplacement), nous nous efforçons de mener à bien cette tâche.

Le dernier annuaire des médecins (inscrits à l'échéance d'octobre 2008) a été édité en 5000 exemplaires... A l'avenir, seule une édition électronique sera mise en circulation.

2 – Développement d'un logiciel de gestion

La base de données actuelle du CNOM n'est pas totalement sécurisée. Elle fonctionne en réseau privé et donc peu accessible de l'extérieur du local du CNOM. Il n'y a pas d'historique sur les actions

effectuées. Les données enregistrées comportent beaucoup de redondances. Par ailleurs, l'exploitation de cette base est très limitée (requêtes difficiles à faire notamment en multicritères).

Conscient de toutes ces insuffisances, le CNOM a procédé en 2012 à un appel d'offres pour la mise au point d'un logiciel comportant 3 modules :

- Un module de gestion des membres et leurs cotisations
- Un module de gestion des plaintes
- Un module d'administration.

Le choix s'est porté sur la société Xtensus qui a présenté la meilleure offre.

Au mois de décembre 2012, le logiciel est mis en test au niveau du siège du CNOM.

II - Validation de diplômes

1 - Doctorat en Médecine : Inscription au tableau de l'Ordre

A la date du 20/12/2012, les médecins inscrits au tableau de l'Ordre sont au nombre de 17 540.

Total	17540
Médecine Générale	9882
Médecins Spécialistes	7658
Gynécologie Obstétrique	809
Pédiatrie	715
Ophthalmologie	509
Cardiologie	417
Chirurgie Générale	372
Anesthésie Réanimation	368
Gastro-Entérologie	323
Oto-Rhino-Laryngologie	313
Pneumologie	272
Radiologie Diagnostique	269
Dermatologie	266
Psychiatrie	261
Imagerie Médicale	216
Chirurgie Orthopédique et Traumatologique	195
Rhumatologie	163

Endocrinologie	138
Neurologie	138
Orthopédie	138
Chirurgie urologique	126
Médecine Interne	123
Anatomie et Cytologie Pathologique	117
Néphrologie	106

Tableau avec représentation des spécialités dont l'effectif dépasse 100 médecins

Globalement 44% des médecins sont des spécialistes et 56% des généralistes. Les spécialistes sont majoritaires dans le secteur de libre pratique, les généralistes l'emportent dans le secteur public.

Comme attendu les gouvernorats les moins pourvus, aussi bien en généralistes qu'en spécialistes, sont situés à l'ouest du pays et à l'extrême sud (Tataouine, Kébili).

La tendance à la féminisation de la profession s'accroît, la proportion des femmes est plus élevée pour les promotions les plus jeunes (moins de 40 ans).

Globalement, 41% des médecins de sexe féminin.

Discipline	% féminin
Médecine Générale	45.89
Médecins Spécialistes	30.64
Gynécologie Obstétrique	25.74
Pédiatrie	45.23
Ophthalmologie	38.87
Cardiologie	27.14
Chirurgie Générale	02.83
Anesthésie Réanimation	06.74
Gastro-Entérologie	36.88
Oto-Rhino-Laryngologie	24.48

Tableau avec représentation de la proportion des femmes pour les spécialités dont l'effectif dépasse 300 médecins

2 - Spécialités et compétences

La commission de qualification s'est réunie 8 fois en 2011 et 8 fois en 2012

- **Spécialités:** 933 diplômes ont été validés. Arrivent en tête nettement détachés : la gynécologie obstétrique (80), la pédiatrie (72), l'imagerie médicale (67), la cardiologie (62), l'anesthésie réanimation (61), l'ophtalmologie (55) et la chirurgie orthopédique et traumatologique (51).

Gynécologie Obstétrique	80
Pédiatrie	72
Imagerie Médicale	67
Cardiologie	62
Anesthésie Réanimation	61
Ophtalmologie	55
Chirurgie Orthopédique et Traumatologique	51
Psychiatrie	38
Gastro-Entérologie	34
Neurologie	34
Chirurgie urologique	28
Oto-Rhino-Laryngologie	28
Chirurgie Générale	26
Endocrinologie	19
Néphrologie	17
Dermatologie	16
Pneumologie	16
Rhumatologie	15
Anatomie et Cytologie Pathologique	14
Carcinologie Médicale	14
Réanimation Médicale	14
Biologie Médicale option Biochimie	12
Chirurgie neurologique	12
Biologie Médicale option Hématologie	11
Chirurgie Pédiatrique	11
Hématologie Clinique	10
Maladies Infectieuses	10
Médecine Interne	10
Pédo Psychiatrie	9
Stomatologie et Chirurgie Maxillo-Faciale	9
Biologie Médicale option Microbiologie	8
Biophysique et Médecine Nucléaire	6
Chirurgie Plastique Réparatrice et Esthétique	6
Histo Embryologie	6
Biologie Médicale option Parasitologie	4

Chirurgie Carcinologique	4
Chirurgie Vasculaire Périphérique	4
Médecine du Travail	4
Médecine d'urgence	4
Radiothérapie Carcinologique	4
Biologie Médicale option Immunologie	3
Génétique	3
Médecine Physique, Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle	3
Médecine Préventive et Communautaire	3
Pharmacologie	3
Biologie Clinique option Biochimie	2
Chirurgie Cardio Vasculaire	2
Chirurgie thoracique	2
Médecine Légale	2
Microbiologie	2
Nutrition et Maladies Nutritionnelles	2
Neuro Chirurgie	1
Total	933

Tableau avec le nombre de médecins qualifiés spécialistes en 2011 - 2012

- **Compétences** : 263 diplômes ont été validés.

Réparation Juridique du Dommage Corporel	50
Maladies Professionnelles	35
Médecine Appliquée au Sport	33
Gériatrie	29
Prise en charge des urgences	23
Acupuncture	17
Sexologie	16
Allergologie	15
Echocardiographie	9
Hémodialyse	9
Angiologie	8
Handicap et réhabilitation des handicapés	6
Toxicologie	6
Hygiène hospitalière	5
Homéopathie	2
Total	263

Tableau avec le nombre de compétences accordées par le CNOM en 2011 -2012

La liste des compétences est fixée par décret ministériel. Celle actuellement en vigueur remonte à 2004. L'évolution des disciplines médicales et la demande de certains confrères nous incitent à proposer au ministre de la santé une révision de la liste des compétences, après concertation avec les facultés de médecine et les sociétés savantes. Un courrier dans ce sens a été déjà adressé aux différents intervenants.

III - Activité disciplinaire

1 - Gestion des plaintes

Au cours des années 2011 et 2012, 244 plaintes ont été étudiées au cours des réunions périodiques du conseil de l'ordre. Ces plaintes émanent des citoyens, des confrères ou des administrations et entreprises publiques ou privées (CNAM, Ministère de la Santé ...). Certaines ont été jugées non recevables, les autres ont été instruites et pour la majorité d'entre elles, le dossier a été classé sans suite pour absence de preuves tangibles corroborant le bien fondé et l'objectivité de l'accusation. Toutefois et à titre informatif, le conseil de l'ordre a souvent rappelé aux confrères les règles déontologiques relatives au comportement présumé fautif.

Année	Date de la réunion du CNOM	Plaintes examinées	Année	Date de la réunion du CNOM	Plaintes examinées
2011	24/01/2011	0	2012	11/01/2012	4
	02/01/2011	13		13/02/2012	7
	16/02/2011	6		07/03/2012	0
	16/03/2011	8		30/03/2012	15
	13/04/2011	10		13/04/2012	12
	04/05/2011	6		04/05/2012	14
	18/05/2011	5		01/06/2012	8
	08/06/2011	9		22/06/2012	7
	29/06/2011	9		13/07/2012	8
	13/07/2011	0		03/08/2012	0
	24/08/2011	21		07/09/2012	0
	21/09/2011	4		21/09/2012	18
	19/10/2011	8		05/10/2012	2
	16/11/2011	0		21/11/2012	10
14/12/2011	19	30/11/2012	10		
20/12/2011	6	21/12/2012	5		
Total		124			120

Le CNOM a procédé à quelques missions de conciliation pour certains litiges entre confrères, elles n'ont malheureusement pas toutes abouti.

Par ailleurs, le conseil national a accepté les demandes d'assistance juridique par l'avocat du conseil à certains confrères, qui faisaient l'objet de poursuites judiciaires devant les tribunaux.

2 - Conseil de discipline

Au cours des années 2011 et 2012, nous avons tenu deux conseils de discipline. L'organisation d'un conseil de discipline est une procédure longue, couteuse, et nécessite une préparation minutieuse. L'objectif de la procédure disciplinaire ordinale est avant tout la protection de la profession plutôt que la répression du comparant fautif.

Il faut savoir que la tenue d'un conseil de discipline de l'ordre des médecins ne peut être réglementaire qu'en présence d'un quorum d'au moins 11 conseillers parmi les 16 membres du CNOM.

Au total, le Conseil de discipline s'est prononcé sur 19 dossiers disciplinaires dont 5 par contumace.

Le tableau suivant résume ces dossiers.

Médecin	Exercice	Infraction	Références (articles du code de déontologie)	Sanction
H A	MLP	Agression d'un patient	2 – 22 – 31 - 112	Report (Contumace)
HA	MLP	Diffamation	22 – 49 - 112	Report (Contumace)
HA	MLP	Certificat de complaisance	22 – 28 - 112	Report (Contumace)
H R	MLP	Certificat de complaisance	22 – 28 – 32 - 39	Interdiction d'exercice 1 mois
Y B	MLP	Installation sans autorisation	86	Avertissement
B G	MLP	Certificat de complaisance	22 - 28	Interdiction d'exercice 1 mois
M B	MLP	Certificat de complaisance	22 - 28	Blâme
Z K	MHU	Diffamation	8 - 49	Blâme
A M	MLP	Rapport tendancieux	14 – 49 – 32 – 72 - 74	Avertissement
S A	MLP	Diffamation	15 – 22 - 49	Classement
S A	MHS	Diffamation	22 – 47	Interdiction d'exercice 1 an (contumace)
A E	MLP	Exercice irrégulier Remplacement illégal	27 - 57	Interdiction d'exercice 1 mois
H Z	MLP	Fausse facturations	15 – 17 – 20 – 22 - 28	Blâme
A N	MHS	Société de rabattage	15 – 17 – 20 – 22 – 49 – 65 - 113	Interdiction d'exercice 3 mois
K C	MLP	Honoraires abusifs	22 – 42 – 43 - 45	Interdiction d'exercice 1 mois

M D	MHS	Exercice irrégulier Remplacement illégal	17 – 27 – 57 - 59	Blâme
F B	MLP	Exercice irrégulier Remplacement illégal	17 – 27 – 57 - 59	Blâme (Contumace)
I H	MLP	Cabinet secondaire	86	Interdiction d'exercice 1 mois
R S	MLP	Charlatanisme	13 – 16 – 20 – 22 – 23 – 24 – 26 - 112	Interdiction d'exercice 3 ans

IV - Représentation du corps médical

1 - Commissions Médicales Nationales

En sa qualité de représentant des médecins et de défenseur de leurs intérêts moraux, le conseil de l'Ordre « étudie les questions entrant dans le cadre de ses attributions et de ses compétences et qui lui sont soumises par le Ministère de la Santé ». De ce fait il est appelé à faire partie de commissions pour exposer et argumenter (verbalement et/ou par des rapports écrits) le point de vue de la profession.

Ci-dessous une liste (non exhaustive) des commissions nationales relatives à l'exercice médical, dont le CNOM est membre, avec le nom des représentants au cours des années 2011 et 2012.

Commission	Représentants du CNOM
Comité National d'Ethique Médicale	DR CHAABOUNI
Reconnaissance des qualifications (spécialités et compétences)	DR MENIF, DR BEN ZINEB, DR MESSAADI
Biologie médicale (Ministère de la Santé)	DR MAKNI, DR HORCHANI
Agrément Etablis. Sanitaires Privés et équipements lourds (MS)	DR MAKNI, DR HORCHANI
Spécialités Pharmaceutiques (MS)	DR KAMOUN, DR MESSAADI, DR MENIF
Bureau National des Stupéfiants (MS)	DR CHABBOUH
Sida (MS)	DR BEN SLAMA
Alimentation du Nourrisson et de l'enfant (MS)	DR MESSAADI
Transfusion Sanguine (MS)	DR HORCHANI
Octroi de visa pour les filtres d'hémodialyse (MS)	DR AYED
Médecine de reproduction (MS)	DR BEN ZINEB, DR MAKNI
Médecine d'urgence (MS)	DR KAMOUN

Validation des candidatures aux concours de recrutement du MS (MS)	DR MENIF
Equivalence des Diplômes (Ministère de l'Enseignement Sup)	DR BEN ZINEB
Contrôle médical (CNAM)	DR LETAIEF, DR MESSAADI
Commission nationale sectorielle des médecins libéraux (CNAM)	DR AYED, DR LETAIEF
Exportation des Services	DR BEN SALAH, DR BEN HASSINE
UTSS	DR CHENITI
Révision de la législation (loi 91/21, code de déontologie médicale, décrets 92/448 et 91/1647, entraide)	DR CHAABOUNI, DR MAKNI, DR AYED

2 - Le CNOM parmi les acteurs de la société civile

- Le CNOM, représenté par son Président, a participé en qualité de membre aux travaux de la « Haute Instance pour le Réalisation des Objectifs de la Révolution » au cours de l'année 2011. Le CNOM a ainsi participé notamment à la promulgation des textes législatifs relatifs à la création de l'ISIE et à l'élection de l'assemblée nationale constituante.
- Participation au séminaire atelier sur «La méthodologie d'élaboration et d'implémentation des consensus de diagnostic et de soins» organisé le 14 octobre 2011 au ministère de la santé.
- Participation à la XVème conférence annuelle du Comité National d'Ethique Médicale sur « L'accès aux soins » le 10 décembre 2011
- Participation au séminaire sur « L'éthique des recherches biomédicales transnationales » organisé par l'Association Internationale Droit, Ethique et Science, le Réseau International Francophone de Bioéthique, l'Association Tunisienne de Droit de la Santé les 23 et 24 mars 2012
- Participation à la cérémonie d'hommage au Professeur Mohamed Fourati à la Faculté de médecine de Tunis, le 7 avril 2012.
- Participation au séminaire organisé par l'Union International des Avocats et l'Ordre National des Avocats de Tunisie sur « La faute médicale et la responsabilité » les 13 et 14 avril 2012
- Participation au symposium national pour lancer le débat sur la justice transitoire sous l'égide du ministère des droits de l'homme et de la justice transitoire (Tunis, 14 avril 2012)
- Elaboration d'un paragraphe concernant la formulation du droit à la santé, à faire figurer dans la nouvelle constitution. Le texte insiste sur les principes d'égalité et d'équité dans l'accès aux soins pour tous les citoyens, et l'engagement de l'état pour son application. Ce texte a été transmis à l'assemblée nationale constituante (mai 2012) après l'avoir soumis à l'avis du Pr Sadok Belaid ex-doyen de la faculté de droit de Tunis.
- Participation au sein du ministère de la justice, à une commission de mise à niveau de la médecine pénitentiaire. L'objectif du CNOM est de veiller à l'indépendance et à la qualité de l'exercice des médecins dans les prisons en proposant notamment leur mise sous la tutelle du ministère de la santé et non de la justice, de faire un état des lieux puis d'établir un cahier des charges pour les structure sanitaires des prisons ce qui permettra leur mise à niveau.

- Participation au symposium de la prévention de la torture sous l'égide du ministère des droits de l'homme et de la justice transitoire (Tunis, 19 mai 2012)
- Participation à la Journée Nationale sur la récupération des avoirs mal acquis à l'étranger (Tunis, 18 juillet 2012), sous l'égide du ministère de la justice
- Participation aux Assises Nationales de la société civile (Monastir, 20 – 23 décembre 2012) avec élaboration d'un projet sociétal global pour la Tunisie post révolution émanant de la société civile. Ce projet tend à contribuer à la consolidation des acquis civils et modernistes du peuple tunisien, il véhicule les valeurs de l'état civil, de la démocratie, de la décentralisation et du respect des droits humains sans aucune exclusion ni discrimination.

V - Action sociale

L'ordre est fréquemment sollicité pour soutenir des médecins en difficulté, actifs ou retraités, suite à la survenue d'une incapacité de travail, d'une maladie ou d'un accident. Ces confrères exercent le plus souvent dans le secteur libéral.

Ces demandes sont formulées par le confrère lui-même ou par son conjoint (notamment en cas de décès).

Toutes les demandes qui nous sont parvenues ont été étudiées. Une réponse ponctuelle a été chaque fois convenue devant les situations de détresse urgente moyennant une assistance financière.

Sur un autre plan, le CNOM a établi des conventions avec Tunisair et Tunisie Télécom offrant des avantages tarifaires pour tous les confrères inscrits au tableau de l'ordre des médecins de Tunisie.

VI - Communication, information, formation

1 - Assemblée Générale du 5 mars 2011

Organisation à la faculté de médecine de Tunis, d'une réunion débat sur le rôle du médecin pour que la révolution du 14 janvier 2011 soit un tournant salvateur dans l'histoire de la Tunisie le 5 mars 2011

2 - Coordination avec les conseils régionaux

Les réunions de coordination regroupent tous les conseillers ordinaires ; soit 64 participants (16 conseillers nationaux, 48 régionaux).

Ces réunions dont l'ordre du jour est préparé après une concertation entre le CNOM et les CROM, sont une occasion pour débattre des problèmes et difficultés de la profession, pour échanger des informations et confronter les points de vue dans une ambiance conviviale.

Au cours des années 2011 et 2012, quatre réunions de coordination ont eu lieu.

Parmi les thèmes ayant fait l'objet de débats et pour certains de recommandations (publiés dans le Bulletin), ou de mises au point, publiés dans le Bulletin et sur le portail Internet, citons :

- Service national et médecin spécialiste
- Installation de plusieurs médecins de même spécialité dans un même immeuble
- Réflexions sur l'avenir de l'exercice de la profession médicale
- Accès aux soins des personnes privées de liberté
- Médecins spécialistes dans les régions prioritaires
- La réforme des études médicales
- Révision du code de déontologie médicale et du règlement intérieur de l'Ordre
- Assurance en responsabilité civile
- Participation du CNOM à la commission nationale " Développement professionnel continu " (FMC)
- La base de données informatisée du conseil de l'Ordre des médecins
- Etat des lieux du système de santé en Tunisie
- Cahier de charges d'un cabinet médical

D'autres thèmes d'intérêt général, dictés par les circonstances particulières que vit notre pays, ont été débattus en présence d'experts non médecins :

- Citoyenneté et démocratie
- La formulation du droit à la santé à travers les constitutions

3 - Le Bulletin

2 numéros du bulletin d'informations du conseil national de l'Ordre des médecins (34 & 35) ont été édités.

4 - Emissions télévisées et radiophoniques

Des représentants du CNOM ont participé à plusieurs émissions télévisées et radiophoniques, notamment sur le thème des fautes médicales.

VII – Relations Internationales

1 - L'Union des Médecins Arabes (UMA)

Le CNOM a reçu les 7, 8 & 9 juillet 2011 le Secrétaire Général de l'Union des Médecins Arabes. Deux sujets étaient à l'ordre du jour : le soutien médical aux réfugiés sur la frontière Tuniso-Libyenne et aux palestiniens à Gaza.

2 - L'Association Médicale Mondiale (WMA)

Participation à la 191ème réunion du Conseil de l'Association Médicale Mondiale, du 26 au 28 avril 2012 à Prague, à l'occasion de laquelle les trois résolutions suivantes sont adoptées :

- Résolution sur la Mise en danger des soins de santé en Syrie et au Bahreïn
- Résolution sur les Menaces à l'égard de l'autonomie professionnelle et l'autorégulation en Turquie
- Résolution sur l'autonomie des conseils de l'ordre professionnels en Afrique occidentale

3 - La Croix rouge internationale (CICR)

Des représentants du CICR à Tunis ont été reçus au bureau du CNOM à deux reprises pour débattre des conditions d'exercice de la médecine pénitentiaire et du soutien médical aux réfugiés libyens sur les frontières.

4 - Conférence des Ordres des médecins francophones

Participation à l'Assemblée générale de la Conférence des Ordres des médecins francophones qui a eu lieu le 24 novembre 2012 à Paris.

Les sujets abordés étaient : les enjeux de la médecine alternative et de la médecine traditionnelle, les rapports entre télémédecine et déontologie, les cheminements des plaintes contre les médecins, la question des soins en fin de vie, le rôle des assurances pour le médecin, l'indemnisation des victimes.

Il est convenu de créer un site interactif pour poursuivre nos échanges sur tous ces sujets. D'ores et déjà, un groupe de travail s'est constitué pour approfondir la question des règles déontologiques et de la télémédecine.

VIII - Les communiqués de l'Ordre

Au cours des années 2011 et 2012, le Conseil de l'Ordre a été amené à plusieurs reprises, à communiquer par voie de presse, sa position face à certains événements ou problèmes rencontrés. Voici un listing non exhaustif des principaux communiqués publiés :

1. Communiqué d'hommage aux martyrs de la révolution tunisienne et d'engagement pour la réalisation des objectifs de la révolution (29 janvier 2011)
2. Communiqué de Dénonciation de la répression en Lybie (23 février 2011)
3. Communiqué relatif au manque des médecins spécialistes à l'intérieur du pays, avec opposition à la tentative de solutionner le problème par le service national, et engagement à participer aux missions sanitaires dans les hôpitaux régionaux (23 février 2011)
4. Communiqué d'action sanitaire pour faire face à l'urgence humanitaire aux frontières Tuniso-libyennes et secourir les victimes libyennes (26 & 27 février 2011)

5. Communiqué relatif à l'assemblée générale tenue à la faculté de médecine de Tunis le 5 mars 2011 sur le thème « rôle du médecin dans la politique de santé après la révolution du 14 janvier 2011 » (9 mars 2011)
6. Communiqué relatif à l'excision des filles. Le CNOM et les facultés de médecine de Tunisie dénoncent les propos tenus par le prédicateur Wajdi Ghenim, lors de ses conférences et/ou interventions dans les médias, dans les quels il qualifie l'excision de pratique religieuse. Le CNOM et les facultés de médecine de Tunisie demandent aux autorités d'empêcher immédiatement la poursuite du programme de ces prêches qui incarnent en outre une incitation à la haine et un appel à la violence. Le CNOM rappelle enfin que la participation du personnel médical à de telles pratiques est passible de poursuites pénales et disciplinaires (15 février 2012)
7. Communiqué suite à la parution sur le journal La Presse du 8 mai 2012, de l'intention de dispenser des études médicales à la Zitouna. Le CNOM se déclare profondément préoccupé par de telles dérives.
8. Communiqué du CNOM insistant sur le caractère illégal de la pratique d'appel d'offres de soins par des entreprises ou organismes privés et publics (juillet 2012)
9. Communiqué suite à la parution au journal officiel n°72 du 11 septembre 2012, d'un décret portant création d'un comité national de certification des prestations de santé est publié. Le CNOM émet beaucoup de réserves, notamment en rapport avec la mise en place de ce comité sous la tutelle du ministère de la santé.

IX - Les avis de l'Ordre

1. Avis du CNOM communiqués au Ministère de la Santé :

- Opposition à l'installation d'ostéopathes non médecins.
- Opposition à l'autorisation d'exploitation de clinique offshore en Tunisie.
- Opposition à l'installation de confrères étrangers, principalement de nationalité libyenne en Tunisie, même à titre bénévole.
- Etablissement d'un protocole d'accord entre le conseil national de l'ordre des médecins et le conseil national de l'ordre des pharmaciens qui conviennent à considérer que l'activité «d'analyses médicales » constitue une même et unique discipline qu'elle soit pratiquée par les médecins biologistes ou par les pharmaciens biologistes, en vue d'harmoniser leurs formalités d'installation respectives.
- Appel au Ministère de la Santé à assumer sa responsabilité de protéger ses agents, face à la recrudescence des agressions contre les médecins hospitaliers, et à l'insécurité qui règne au niveau des hôpitaux, notamment dans les services des urgences.
- Avis relatif à l'Interruption Volontaire de Grossesse par la prise de médicaments, un vide juridique.
- Avis sur le cahier de charges relatifs à l'exploitation des centres d'assistance des malades à domicile.
- Avis relatif à la création de nouvelles facultés de médecine : Ce projet risque d'aggraver la démographie médicale déjà galopante. Il doit être abordé dans une approche plus globale de

stratégie pour une politique de santé publique (actualisation de la carte sanitaire, définition d'objectifs à court, moyen et long terme ...).

- Avis à propos du renforcement de la médecine spécialisée dans les établissements sanitaires publics des zones de l'intérieur du pays. Le CNOM estime que la solution n'est pas dans l'obligation (service civil ...) mais dans l'incitation, et la mise à niveau intégrale de ces régions sinistrées.
- Avis à propos de la création des centres d'appel de télépsychiatrie : le CNOM estime qu'il existe un risque de dérapage vers des consultations de psychiatrie payantes par téléphone. Le CNOM suggère de développer cette activité à but non lucratif, au sein d'un service de soins public.

2. Avis du CNOM communiqué au Comité National d'Ethique Médicale :

- Le CNOM est sollicité par le Comité National d'Ethique Médicale pour donner son avis concernant les éventuelles modifications à apporter aux textes législatifs actuellement en vigueur en Tunisie et régissant la pratique de l'interruption de la grossesse pour une indication médicale (IMG).

Le CNOM appuie les propositions suivantes :

- Création de comités décisionnels multidisciplinaires, sous la forme de staffs de diagnostic prénatal, au moins au sein des quatre facultés de médecine dans une première étape.
- Légaliser le fœticide avec un encadrement juridique strict (modalités techniques, lieu de la procédure, terme ...).
- Préciser dans les textes l'absence de limite chronologique d'âge gestationnel pour la pratique d'IMG.
- La tenue par les comités décisionnels multidisciplinaires de registres des anomalies fœtales.

3. Avis du CNOM communiqué à la Faculté de Médecine de Tunis :

- Appui à la Réforme des Etudes Médicales.

D - PERSPECTIVES 2013 – 2014

1. Faire aboutir le projet de construction de la Maison du médecin
2. Installation du CROM de Béja dans son nouveau local
3. Finaliser l'informatisation de la base des données de l'Ordre et de la gestion des plaintes
4. Procéder à une réforme de la gestion administrative de CNOM
5. Finaliser la réforme du code de déontologie médicale et participer à la révision de la loi 91-21 relative à l'exercice de la médecine en Tunisie
6. Actualiser le Guide de l'exercice de la médecine en Tunisie (cahier des charges pour l'ouverture d'un cabinet médical, adhésion à la CNAM ...)
7. Bulletin : améliorer le rythme de parution